



Site internet : www.laroche-saintcydroine.a3w.fr

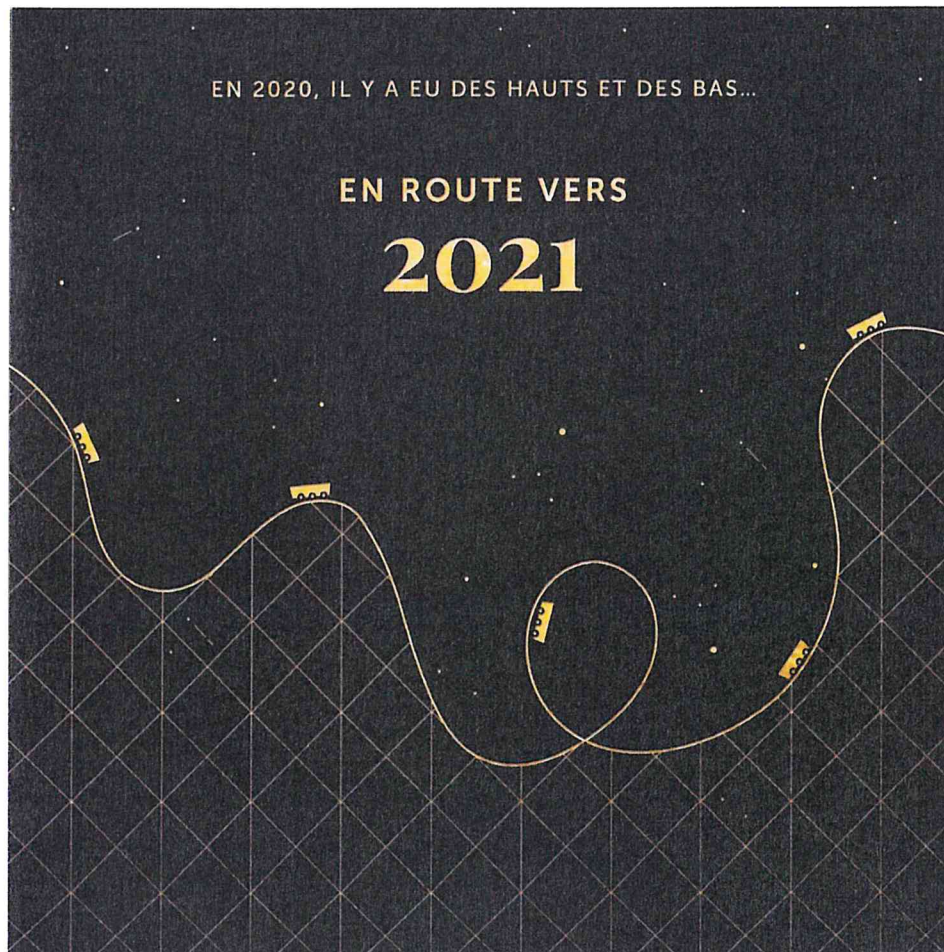
adresse mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

Tél : 03.86.80.16.71

Bulletin N° 2 - Janvier - Février - Mars 2021

Le Larochois

Bulletin Municipal de la ville de Laroche Saint Cydroine



Toute l'équipe municipale vous souhaite une très bonne et très heureuse année 2021

MOT DU MAIRE

Des hauts et des bas, oui pour 2020, qui s'en est allée en nous laissant dans une atmosphère anxieuse et sans énergie.

2021 est apparue aussi dans cette cacophonie de discours et de décisions contradictoires pour notre avenir proche.

Il nous faut repartir du bon pied et mettre tout le monde à l'étrier. Pensons à tous, jeunes et aînés qui viennent de traverser des moments difficiles.

Comment rebondir pour retrouver la joie de vivre, la convivialité et les moments d'échange nécessaires pour mener à bien notre mandat ?

Cela démarre mal, car je suis dans l'obligation de ne pas pouvoir organiser la cérémonie des vœux du Maire, et c'est donc par le biais du « Larochois » que je vous présente à tous et à toutes mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Le conseil municipal se joint à moi, et ensemble, nous allons essayer de redonner un peu de vie à notre commune.

Des projets, nous en avons. Tout d'abord, nous avons réussi en 6 mois à faire les travaux qui étaient à réaliser :

- L'étanchéité de la terrasse de l'école élémentaire,
- Le toit de l'atelier municipal,
- La rue de la Perrière,
- L'aménagement du bureau de la fontainière,
- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est terminé, déposé en préfecture et les annonces officielles publiées dans la presse,
- Le PCS (Plan de Sauvegarde Communal) mis à jour est déposé en préfecture.

Actuellement à l'étude et qui seront présentés au budget 2021 :

- Le plan de sécurité routière,
- La réfection de la rue des Coignottes,
- Les travaux d'huisseries et l'aménagement de l'ancienne poste,
- La réfection de la salle polyvalente,
- La sécurisation des falaises,
- La mise aux normes de l'électricité de l'école élémentaire,
- La mise aux normes de l'électricité de l'épicerie.

D'autres travaux sont en cours et dépendent des résultats d'expertise des assurances :

- L'étanchéité du toit terrasse de l'école maternelle et des travaux intérieurs.

De gros travaux en perspective, mais qui deviennent au fil des années indispensables et qui ne peuvent être sans cesse repoussés. Faisons l'effort financier sachant que la dette s'amenuise tous les ans et que les taux d'emprunt sont toujours peu élevés. Il vaut mieux faire un gros emprunt et mettre les travaux en route, même si certains chantiers seront étalés sur plusieurs années. Je vous donne rendez-vous en avril pour le budget.

Il est grand temps que les associations reprennent leurs activités et animent les week-ends par leurs prestations. Donner un peu de joie aux autres, se retrouver pour partager leurs expériences, apprécier leur travail et leur patience.

Merci à tous les bénévoles qui œuvrent en ce sens.

Je n'oublierai pas les professions de santé, les artisans, les commerçants qui ont souffert de cette pandémie. Un soutien particulier aux restaurateurs, M. Faguais et M. Ibariken qui sont encore privés à ce jour du fruit de leur travail. Ils ont pourtant tout fait pour travailler en proposant des menus et des plats en vente à emporter. Vous pouvez les contacter, ils vous feront des propositions pour vos repas. C'est ainsi que nous avons pu organiser le repas des aînés sur 2 week-ends de décembre et la satisfaction a été au rendez-vous. Merci à M. Faguais et à son équipe.

Un dernier remerciement aux personnels enseignants et à M. Laurent, directeur de l'école, ainsi qu'au personnel communal d'animation et à l'ATSEM, qui ont permis d'accueillir les enfants en respectant les gestes barrières.

L'ensemble du personnel communal a aussi participé efficacement au bon fonctionnement de la commune (et après 3 mois d'inactivité forcée en présence dans la mairie), le retard accumulé, tous les dossiers sont à jour, et ceci, malgré la maladie pour certains et la peine ressentie, il y a un mois, par la perte de notre agent Patricia.

Quel que soit le service, tous les agents ont fait preuve de bonne volonté et de conscience professionnelle. Je les en remercie.

Nous allons tous ensemble, agents, conseillers municipaux et moi-même faire en sorte que la commune s'embellisse et qu'il y fasse bon vivre. Les Adjoints s'y attèlent et je souligne que le travail ne manque pas et que chacun apporte son savoir et son expérience.

Merci à vous, Larochoises, Larochois, pour votre confiance et encore une fois :

« Meilleurs vœux pour 2021, santé, bonheur, réussite »

Et selon la formule consacrée
« Prenez soin de vous »

Marie-Jeanne BILLIET

URBANISME (janvier 2021)

En complément des informations, parues dans le précédent bulletin municipal, relatives aux permis de construire et déclarations préalables, voici les autres démarches à effectuer et à déclarer en mairie pour obtention d'une autorisation de travaux et (ou) permission de voirie.

Ceci concerne les travaux à effectuer par les particuliers et les entreprises en bordure de rue ou sur le domaine public : ouvrages et raccordements aux réseaux, aménagement d'accès aux propriétés, installation d'échafaudage, dépôts de matériaux, de bois, stationnement prolongé de véhicules d'entreprises. Mais également la pose d'enseigne ou de publicité, les occupations temporaires du Domaine Public, le stationnement pour vente, terrasse de café, cirque, fête foraine.

La demande est à déposer en mairie un mois à l'avance, afin de pouvoir consulter en temps voulu les services concernés. Les rubriques correspondantes doivent être renseignées, les pièces à joindre fournies (plans et descriptif de l'opération). Le document doit être daté et signé, signature obligatoire du propriétaire concerné même s'il n'est pas le demandeur.

La permission de voirie ou travaux vous sera délivrée par le Maire. Elle est également transmise aux services de gendarmerie et de l'équipement. Vous êtes susceptibles d'être contrôlés par ces services et par la mairie. En cas d'incident ce document vous sera indispensable comme justificatif auprès de votre compagnie d'assurances.

Ci-dessous un exemplaire de l'imprimé de demande.

Bernard ESNAULT

Adjoint délégué à l'urbanisme

Commune de LAROCHE SAINT CYDROINE

Voirie : Départementale - Communale

DEMANDE

- DE PERMISSION OU AUTORISATION DE VOIRIE
 DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPOT
 D'ALIGNEMENT
 Autres

La demande est à présenter un mois à l'avance à la Mairie qui la transmettra à l'autorité chargée de la gestion de la voie.

A. DEMANDEUR

NOM, Prénom, ou Dénomination : _____

Demande pour le compte de (bénéficiaire de la future autorisation) : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

Code postal Bureau distributeur : _____

- Qualité :
 PARTICULIER CONDUCTEUR-OPERATION CONCESSIONNAIRE
 MAITRE D'OUVRAGE MAITRE D'OEUVRE ENTREPRENEUR

B. OBJET DE LA DEMANDE

- | | |
|---|---|
| 1. <input type="checkbox"/> OUVRAGE ET BRANCHEMENT PARTICULIERS
<input type="checkbox"/> eau
<input type="checkbox"/> assainissement
<input type="checkbox"/> France Télécom
<input type="checkbox"/> gaz
<input type="checkbox"/> E.D.F.
<input type="checkbox"/> autres | 9. <input type="checkbox"/> ETALAGES, VENTE DE PRODUIT DE TOUTE NATURE, CHAISES ET TABLES DE CAFE |
| 2. <input type="checkbox"/> BUSAGE DE FOSSE, FOSSE | 10. <input type="checkbox"/> ABATTAGE D'ARBRES EN BORDURE DE VOIE |
| 3. <input type="checkbox"/> DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS | 11. <input type="checkbox"/> DEPOT DE BOIS |
| 4. <input type="checkbox"/> ACCES, PORTAIL ET ENTREE CHARRIETIERE | 12. <input type="checkbox"/> ALIGNEMENT POUR CLOTURES |
| 5. <input type="checkbox"/> MODIFICATION D'UN ACCES EXISTANT | 13. <input type="checkbox"/> ALIGNEMENT POUR PORTAIL |
| 6. <input type="checkbox"/> TROTTOIR, BORDURES OU CANIVEAUX | 14. <input type="checkbox"/> ALIGNEMENT HAIES |
| 7. <input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE - DEPOTS DE MATERIAUX | 15. <input type="checkbox"/> PLANTATIONS EN BORDURE DES VOIES |
| | 16. <input type="checkbox"/> AUTRE DEMANDE DECRITE CI-DESSOUS |

C. LOCALISATION, NATURE DUREE DE L'OCCUPATION OU DES TRAVAUX

COMMUNE : LIEU DIT :

ADRESSE : PARCELLE N° : SECTION N° :

VOIE CONCERNEE : ROUTE NATIONALE N° ROUTE DEPARTEMENTALE N°

VOIE COMMUNALE N° CHEMIN RURAL N°

OU RUE :

OU PLACE :

DUREE DES TRAVAUX : DATE DE DEBUT :

NOM, ADRESSE ET TELEPHONE DE L'ENTREPRENEUR :

RUBRIQUE 1 à 16 : NOM, ADRESSE ET TELEPHONE DU PROPRIETAIRE S'IL EST UN AUTRE QUE LE DEMANDEUR :

D. PIECES A JOINDRE

A TOUTE DEMANDE : 1 PLAN DE SITUATION ET 1 EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

RUBRIQUE 1 :

- PLAN DE REPERAGE DU RESEAU EXISTANT AU DROIT DES TRAVAUX AVEC INDICATION DE LA PROFONDEUR DE LA CANALISATION PRINCIPALE ET DU BRANCHEMENT ENVISAGE
- DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

RUBRIQUE 3

- DOSSIER PARTICULIER AVEC PLANS DETAILLES

RUBRIQUES 2, 4 à 16

- CROQUIS OU DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX :

E. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

JE SOUSSIGNE AUTEUR DE LA DEMANDE CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS QUI Y SONT CONTENUS. JE M'ENGAGE DANS LE CAS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A ACQUITTER (sauf cas d'exonération prévue par la loi) UNE REDEVANCE ANNUELLE AU PROFIT DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT OU DE LA COMMUNE, SELON LA NATURE DE LA VOIE CONCERNEE.

DATE : SIGNATURE : SIGNATURE OBLIGATOIRE :

ENTRETIEN COMMUNAL

ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

Malgré le confinement du début d'année, le fleurissement a pu être réalisé et les espaces verts entretenus.

Au vu des contraintes liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, nos agents techniques ont désherbé le cimetière communal à la binette et à « l'huile de coude » durant la semaine précédant la Toussaint.

Il a enfin retrouvé son aspect d'origine !

Remerciements à nos agents.

Prochaine étape : entretien des trottoirs.

Virginie LANDRIER

Adjointe déléguée à l'environnement

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020

Le 11 novembre dernier a eu lieu une brève cérémonie au monument aux mort de Laroche avec un dépôt de gerbe, en présence de Mme le maire Mme Billiet et des trois adjoints. Lecture d'un message de l'UNC (Union Nationale des Combattants), ainsi qu'un message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées

Le nombre de 10 personnes présentes a été respecté conformément aux directives de la préfecture.

De gauche à droite : un représentant de l'armée de terre, M. Pierre NOLIN, M. Bernard ESNAULT deuxième adjoint, M. Tony MASSON porte drapeau, Mme Marie Jeanne BILLIET maire de Laroche, Mme Virginie LANDRIER troisième adjointe et Mme Audrey GERARD 1^{ère} adjointe.



Dernières paroles du sergent VEUILLET Claude.

C'est bien terrible pour un pauvre père de famille. Adieu ma pauvre chère femme, adieu mes pauvres chers enfants, et mes pauvres chers parents. Faut-il tant souffrir pour mourir ? Blessé au ventre.

Adieu, adieu pauvre chérie. 7 avril 1915. Veillet sergent. Qui que vous soyez qui me ramassiez, faites-moi parvenir à Ormes.

Ça me brûle. Trois terribles jours que nous venons de passer. Je vais mourir dans un fossé entre les deux lignes, dans un petit boyau. Adieu je souffre, j'ai soif. Ma montre est percée. Adieu tous les camarades de la 12^{ème} compagnie du 86. Vengez-moi. Vive la France. Adieu ma pauvre mère chérie.

Source : « la grande guerre des Français 2018 » page 438.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

INSEE

Enquêtes de recensement de 2016 à 2020

Commune de Laroche St Cydroine

Population municipale :	1257
Population comptée à part :	22
Population totale :	1279

RENSEIGNEMENTS UTILES

Services à domicile et services à la personne :

UNA (Union Nationale de l'Aide, soins et services à domicile)
2 rue Roger Salengro - 89400 MIGENNES - tél : 03.86.80.36.04

Cabinet d'infirmières :

103 rue Emile Tabarant - 89400 LAROCHE St CYDROINE - tél : 03.86.35.24.78

Les numéros d'urgence :

SAMU : le 15 - Police / Gendarmerie : le 17 - Gendarmerie de Migennes : 03.86.80.11.17 - Pompier : le 18
N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : le 114 - Enfance maltraité : le 119
Violences femmes info : le 3919

En cas d'urgence, plusieurs possibilités ou actions possibles :

J'appelle le 15 :

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin.

Besoin médical urgent, malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, intoxication, etc...

J'appelle le 17 :

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police : violence (s), agression (s), vol à l'arraché, cambriolage, etc ...

J'appelle le 18 :

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes, et obtenir leur intervention rapide : incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route, etc ...

Nathalie DURAND

RAPPEL CARTE D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, votre carte d'identité est valide 15 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

DEMANDE SIMPLIFIEE DE CARTE D'IDENTITE

- Je peux faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://prédemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information complémentaire : www.demarches.interieur.gouv.fr

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

INFORMATION

La mairie met à la disposition de tous les amateurs de modèles réduits, maquettes, bijoux artisanaux, petits tableaux de peintures, petites sculptures etc..., une vitrine pour pouvoir exposer leurs œuvres dans l'entrée de la mairie. Dimension de la vitrine : H= 1,71 m - L= 77 cm - P= 40 cm, avec quatre étagères en verre réglable, portes en verre ferment à clé (visible actuellement dans l'entrée de la mairie)
 Cette vitrine éphémère sera à la disposition d'un exposant pendant deux mois. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la mairie. Une assurance vous sera demandée.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités ...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens.

Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de l'année 2021. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

RECETTE DE CUISINE DU CHEF JACKY FAGUAIS

Pour bien démarrer l'année 2021, malgré les contraintes dues au confinement, nous pouvons nous autoriser un petit plaisir en faisant chez nous une recette proposée par le chef Jacky FAGUAIS du restaurant « Les rives de l'Yonne » à Laroche.

C'est une recette simple qui peut nous apporter un grand plaisir de dégustation. Pourquoi donc s'en priver ???

RECETTE DE CAILLES AUX GRIOTTES

POUR 4 PERSONNES

Ingrédients :

8 belles cailles - 2 carottes moyennes- 1petit oignon - 50gr de griottes dénoyautées - 2 cl de cognac- 25 cl de fonds brun de volaille - 50 gr de beurre - 1 cuillère à soupe de farine - cerfeuil - huile d'olive - sel - poivre du moulin

Déposez les cailles dans une terrine en terre en ajoutant le beurre, un filet d'huile d'olive, les carottes coupées en lanière, l'oignon, sel et poivre du moulin

Mettre au four à 170° pendant 20 minutes, puis flamber au cognac.

Retirez les cailles et les réservez au chaud. Ajoutez dans la terrine la farine et le fond brun de volaille, puis faire mijoter quelques minutes jusqu'à l'obtention d'une sauce crémeuse, puis ajoutez les griottes.

Mettre les cailles par-dessus et remettre en température 3 à 4 minutes. Ajoutez le cerfeuil et service avec le plat en terre

Conseils d'accompagnement :

Pommes grenailles au four

Un vin rouge léger tel que la côte St Jacques ou le Coulanges peuvent accompagner ce mets délicieux.

(à consommer avec modération bien sûr !!!)



Chef de cuisine

Restaurant Aux Rives de l'Yonne

89400 LAROCHE SAINT CYDROINE

03.86.80.05.70

www.jacky.faguais.com

A VOS JARDINS

Nouvelle année veut dire nouveau départ de la nature.

Voici un calendrier de ce que vous pouvez envisager de faire en ce début d'année.

Calendrier du jardinier : mois de Janvier

Habituellement, Janvier au jardin rime avec un **mois de repos**. Janvier est, en effet, le mois le moins ensoleillé de l'année, théoriquement le plus froid, le ciel est gris, pluvieux avec de fortes chutes de neige en montagne. D'ailleurs selon le dicton populaire, les six premiers jours de l'année donnent l'idée de ce que sera le temps de l'été : « *Tel temps pour la circoncision, tel temps pour la moisson* ». Même si le dicton n'est pas toujours vérifié, on se surprend souvent à le citer.

Commencez l'année en suspendant du gui, porte bonheur, au-dessus de votre porte : c'est une plante sacrée qui conjurait tous les maux et sortilèges, « *Au gui l'an neuf* ». Dans la plupart des régions, il est difficile de jardiner en Janvier. Par conséquent, profitez-en pour réparer les treillages, les outils, votre matériel à moteur, vos clôtures.

Les principaux travaux de jardinage pour Janvier :

- La taille des arbres fruitiers
- L'élagage des grands arbres (n'oubliez pas que cela demande beaucoup de technique, nous vous recommandons de faire appel à un professionnel qualifié)
- Renforcer le voilage de protection (en cas de chute des températures)
- Mise hors gel des points d'eau du jardin (si cela n'a pas été fait à l'automne)

Calendrier du mois de février

Dans le calendrier jardinage, Février est le mois le plus "traître" de l'année. Parfois il semble déjà annoncer le printemps ; en revanche si le froid s'installe, il peut être le mois le plus dur de l'année. Une règle clés pour février : ne rien entreprendre d'hâtif au jardin. Comme le résumant parfaitement ces proverbes, « *A la chandeleur l'hiver cesse ou prend vigueur, et fleurs de février ne vas pas au pommier* », ou encore « *Février qui donne neige, bel été nous promet* »

- Continuer la taille des arbustes à fruits rouges (mais aussi les poiriers et les pommiers)
- Penser à pulvériser la bouillie bordelaise
- Nettoyer les hortensias (en coupant les branches les plus vieilles)
- Pour la pelouse, épandage d'un produit complet : désherbant-antimousse-engrais pour combattre la mousse, les mauvaises herbes et fertiliser le gazon
- Diviser les touffes de plantes vivaces âgées de plus de cinq ans afin de les rajeunir (sauf les iris); prélevez la totalité des racines sans les abimer
- Dans les régions à hiver doux, commencez la taille des rosiers après le 15. Pour les autres, patientez ; vous connaîtrez encore des jours de gel

Calendrier du mois de mars

En mars, la nature prépare son réveil. En fonction de votre région, le climat va plus ou moins accélérer la reprise de l'activité dans votre jardin. En effet, le calendrier jardin sera très différent si vous habitez à Dunkerque ou à Marseille. Par exemple dans le nord, on observe encore des températures négatives et des gelées fréquentes. Les pluies accompagnées de neige et de vent fort se déplacent le long des côtes de la Manche ou l'Atlantique. Et pourtant, comme le dit le proverbe, « *Mars qui rit malgré les averses, prépare en secret le printemps* », ou le 31 mars « *A la Saint Benjamin, le mauvais temps prend fin* ». Selon le calendrier, le printemps commence en mars, même si fin mars correspond encore à l'hiver. Les fleurs du mois de mars sont le narcisse, la primevère et les tulipes qui apporteront de la couleur à l'espace vert. Les oiseaux chantent de plus en plus nombreux.

Les principaux travaux de jardinage pour Mars :

- Inspectez les branches des arbres à la sortie de l'hiver. Vous remarquez la présence de chenille ? commencez dès maintenant un traitement adapté
- Dans les régions clémentes, commencez à enlever progressivement les voilages de protection placés en début d'hiver. Découvrez les bananiers, les palmiers...
- Aérez votre compost avant qu'il ne se remplisse de gazon. Vous pouvez aussi ajouter un activateur de compost
- Effectuez les premiers semis de fleurs annuelles (centaurées, coquelicots...), si vous avez un endroit abrité.
- Ratissez la mousse du gazon traitée le mois dernier
- Si vous choisissez des plantes, tenez-vous en aux espèces résistantes qui poussent dans votre région et qui s'adapteront au gel et au vent selon votre lieu d'habitation

Vérifiez l'état de marche de votre tondeuse pour régler d'éventuelles pannes. Équipez-vous en [outils de jardinage](#) (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie...)

Source : allojardin.com

REPORTAGE

Pour ce début d'année, nous allons visiter le garage AMARAL, du nom de son propriétaire José AMARAL. Ce garage est connu de tous les Larochoises et Larochois depuis plus de trente ans. Récemment, il a fait peau neuve avec un ravalement de façade original par sa couleur rouge.

En mars 2014, un ancien employé, M Agostinho MACEDO 43 ans, a repris en gérance ce garage, pour le plus grand plaisir de sa clientèle nombreuse. Cette clientèle vient de Laroche bien sûr, mais aussi du migennois et de bien plus loin, car certains viennent d'Auxerre et même de Chablis.

Le personnel est composé du gérant et d'une secrétaire ainsi que quatre employés, un apprenti et un intérimaire. En ce qui concerne les prestations : mécanique générale ainsi que carrosserie (peinture en cabine), pose de

pare-brise, pneumatique toutes marques.

Il assure l'entretien des véhicules de services des entreprises comme : la SNCF, Sébastien VENET à Laroche, la menuiserie PROCONCEPT à Migennes, ceux de la commune etc ...

Agréé par les agences d'assurances (MAAF-MAIF-PACIFICA-MATMUT-GMF pour ne citer que les plus importantes).

Ce garage n'a pas les agréments des assurances AXA et GROUPAMA.

Equipé d'un camion de dépannage, M MACEDO peut intervenir sur toutes les routes départementales et nationales de la région pour porter secours aux personnes en panne, pris en charge par leurs assurances.

Horaires d'ouvertures : le lundi après-midi et du mardi au vendredi, de 8H à 12H et de 13H30 à 18H, fermé le samedi. Tél : 03.86.80.00.21



Nous remercions M MACEDO pour son accueil et sa gentillesse lors de ce reportage réalisé le 19 novembre 2020 par Jean MATRAY

SONDAGE IMPORTANT

Nous avons le désir de créer une bibliothèque à Laroche, et nous souhaiterions savoir si ce projet vous intéresse ?

Seriez-vous d'accord pour venir chercher des livres dans votre commune et dont le prêt de livres serait gratuit ?

Si oui, prenez contact avec M MATRAY en vous faisant connaître au 06.70.56.65.56,

ou par mail à : Matech.laroche@gmail.com

L'installation d'une bibliothèque (aussi petite soit-elle) nécessite un travail important, et ne peut être entrepris qu'à partir du moment où un nombre suffisant de personnes sont intéressés.

MERCI DE REpondre A CE SONDAGE ET DE VOTRE PARTICIPATION A L'AMELIORATION DE VOS LOISIRS A LAROCHE

HOMMAGE A PATRICIA



Notre chère collègue Pat s'en est allée le 13 décembre 2020.

Travaillant depuis 1984 en la commune, nous tenions à lui rendre hommage.

Sa bonté et son caractère bien trempé nous laissent déjà un grand manque.

Nous partageons l'immense chagrin de son cher époux et de sa famille.

Le personnel communal

Droit de parole de la liste « Bien vivre à Laroche St Cydroine ».

Toute l'équipe de la liste de "Bien vivre à Laroche St Cydroine " vous souhaite les meilleurs vœux pour cette année 2021

Qu'elle vous apporte joie, bonheur, prospérité et qu'elle permette la réalisation de tous vos désirs

Cordialement R.COLL

Extrait de l'arrêté N° PREF-CAB-SIDPC-2021-0002
Portant mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
Dans le département de l'Yonne

Le Préfet de l'Yonne
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Article 1^{er} :

Les arrêtés préfectoraux PREF-CAB-SIDPC-2020-930 du 15 décembre 2020 et PREF-CAB-SIDPC-2020-944 du 22 décembre 2020 sont abrogés

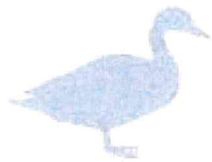
Article 2 - Port du masque :

- I. Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de onze ans, de 7h30 à 18 heures, devant les accès et aux abords immédiats des établissements scolaire du premier, du second degré et des centres de formation et d'apprentissage, notamment les établissements cités en annexe 1, ainsi qu'aux arrêts de desserte de bus scolaire.
- II. Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de onze ans sur les marchés publics de plein air de l'ensemble du département de l'Yonne.
- III. Toute personne de onze ans et plus est tenue de porter un masque de protection, de 8h00 à 18h00, dans le centre-ville des communes d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Migennes, de Saint Florentin, de Sens, de Tonnerre et dans les rues et sur les place ci-après mentionnées :

Pour le centre-ville de Migennes :

- Avenue Roger Salengro
- Avenue Jean Jaurès (de l'avenue Roger Salengro jusqu'à l'avenue Waldeck Rousseau)
- Place François Mitterrand
- Place de la République.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et de matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.



Mairie de LAROCHE SAINT CYDROINE

1 place du 18 mars 1962

89400 Laroche Saint Cydroine

0386801671

mairie.laroche@wanadoo.fr

Collection Popcafe.com

« Le Larochois »

Bulletin Municipal d'information de la commune de Laroche Saint Cydroine

Tel : 03.86.80.16.71 – Mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

Site internet : www.laroche-saint-cydroine.a3w.fr

Directeur de la publication : M^J Billiet – rédaction, reportage et mise en page : commission de communication

Imprimé par la Mairie de Laroche-Saint-Cydroine. Mairie de Laroche 2020

La reproduction même partielle de ce bulletin est soumise à autorisation.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE